



XXI^E RENCONTRE DES GROUPES D'AMITIÉ FRANCE-ALLEMAGNE DU SÉNAT ET DU BUNDESRAT

Compte rendu du déplacement d'une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne à Berlin

du 6 au 8 juillet 2023

À l'invitation du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne, conduite par son président, M. Ronan LE GLEUT, et composée de Mmes Michelle GRÉAUME et Angèle PRÉVILLE, vice-présidentes, de Mmes Nadine BELLUROT, Catherine BELRHITI, et Françoise DUMONT, ainsi que de MM. Serge BABARY, Hussein BOURGI, Bernard BUIS et Olivier RIETMANN, membres du groupe d'amitié, s'est rendue à Berlin, du 6 au 8 juillet 2023, pour la XXI^e rencontre entre les deux groupes d'amitié.



Délégation du groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat et Allemagne-France du Bundesrat

Pendant la crise sanitaire, les rencontres entre les deux groupes d'amitié avaient été suspendues. À travers leur rencontre à Berlin, les deux groupes d'amitié ont souhaité donner un nouvel élan à leurs travaux conjoints. Ils entendent ainsi contribuer au renforcement de la coopération entre le Sénat et le Bundesrat, appelé de leurs vœux par les présidents des deux chambres lors de leur entretien du 22 janvier 2023, à l'occasion du 60^e anniversaire du Traité de l'Élysée, et dans

la continuité de la déclaration interparlementaire franco-allemande du Sénat de la République française et du Bundesrat du 19 mars 2019.

À son arrivée au Bundesrat, la délégation a été accueillie par Mme. Anke REHLINGER, ministre-présidente du Land de la Sarre, ministre plénipotentiaire chargée des relations culturelles franco-allemandes, et présidente du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, puis elle a été saluée en séance publique.

Les délégations du Sénat et du Bundesrat ont ensuite poursuivi leur session de travail par des échanges portant sur les thèmes suivants : le coût de l'énergie et la compétitivité ; le rôle de la France et de l'Allemagne dans la construction d'une opinion publique européenne ; la politique migratoire et d'intégration, et la mobilité franco-allemande.

I. Le coût de l'énergie et la compétitivité

Les échanges ont porté sur le coût de l'énergie et la compétitivité, dans le contexte de hausse des prix des matières premières au sein de l'Union européenne depuis le début de la guerre en Ukraine, et de la réforme du marché européen de l'électricité. Ils ont permis de mesurer leur impact économique. Après l'arrêt de l'approvisionnement en gaz russe, en août 2022, l'Allemagne a opéré une transition rapide vers le GNL et vers les énergies renouvelables qui répondent aussi à l'enjeu du changement climatique. En France, 1/3 des entreprises industrielles ont été particulièrement exposées à l'augmentation du prix de l'énergie ; 40% des entreprises industrielles anticipaient un doublement du prix de l'énergie en 2023, avec

une répercussion prévisible sur le prix final des produits. Les deux pays ont engagé un changement de leur système énergétique avec un objectif de neutralité carbone en 2050 pour la France et en 2045 pour l'Allemagne. La période transitoire devra néanmoins être gérée ; en France, la relance du nucléaire aura un effet différé ; le développement de l'éolien pose la question de son acceptation sociale. La rénovation énergétique des bâtiments et la promotion d'une sobriété énergétique constituent aussi des défis. Les mécanismes d'interconnexion peuvent être utiles de même que les projets transfrontaliers qui représentent un défi important, par exemple en France, pour le Grand Est. En outre, l'enjeu de compétitivité ne peut être ignoré si les entreprises étaient poussées vers les énergies renouvelables sans disposer des moyens adéquats. Au niveau européen, un désaccord existe sur la définition de l'hydrogène bas carbone (en intégrant ou non le nucléaire). Le mix énergétique relève de chaque État membre mais aussi d'un même espace économique qui est confronté à la concurrence d'autres puissances. Un accord franco-allemand faciliterait un accord au sein de l'Union européenne mais le temps presse. La France et l'Allemagne doivent en outre apporter une réponse commune au programme américain IRA (*Inflation Reduction Act*) en travaillant sur la réglementation fiscale sans attendre un changement de la réglementation européenne.

II. Le rôle de la France et de l'Allemagne dans la construction d'une opinion publique européenne

Les deux groupes d'amitié ont souligné le rôle qu'ils pouvaient jouer dans la construction d'une opinion publique européenne. L'opinion allemande a été particulièrement choquée par la guerre d'agression contre l'Ukraine. Celle-ci souligne, si nécessaire, l'ambition du projet européen qui est de répondre au désir de liberté des peuples. La protection des libertés passe par un système de médias indépendant qui doit être promu et défendu au niveau européen. Le Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 a prévu plusieurs outils qui peuvent utilement contribuer à renforcer le rôle de la France et de l'Allemagne pour développer l'identité européenne, notamment : la création de 4 instituts culturels franco-allemands intégrés (Rio, Palerme, Erbil, Bichkek) et la co-localisation de 5 instituts français et allemands (Cordoba, Atlanta, Glasgow, Minsk, Ramallah) ; la création d'une plateforme numérique franco-allemande de contenus audiovisuels et d'information ; la mise

en place d'un Fonds citoyen commun destiné à appuyer les projets conjoints d'acteurs de la société civile, notamment les initiatives citoyennes et les jumelages de communes ; la mise en place d'un comité de coopération transfrontalière chargé de définir une stratégie commune pour le choix de projets prioritaires, d'assurer le suivi des difficultés rencontrées dans les territoires frontaliers et d'émettre des propositions en vue d'y remédier ; la création d'un réseau franco-allemand de recherche et d'innovation (« centre virtuel ») pour l'intelligence artificielle, reposant sur les structures existantes des deux pays ou encore d'un « Forum pour l'avenir » franco-allemand, sous la forme d'une plateforme de dialogue sur les processus de transformation dans nos sociétés.

Le Président Ronan LE GLEUT a proposé le lancement d'une initiative commune qui pourrait porter sur l'hydrogène vert et sur le renforcement de l'apprentissage réciproque des langues dans les deux pays.



(de gauche à droite) M. Serge BABARY, Mme Michelle GREAUME, M. Ronan LE GLEUT, Mme Angèle PRÉVILLE, et M. Hussein BOURGI

III. La politique migratoire et d'intégration

Les enjeux liés à la politique migratoire et d'intégration ont été ou sont au cœur des débats parlementaires allemand et français, en 2023. Alors que le Sénat examine le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration en novembre 2023, le Parlement allemand a adopté, en juin de la même année, la loi sur l'immigration de main-d'œuvre qualifiée, d'une part, et engagé des négociations sur l'encadrement de l'immigration et de l'asile, d'autre part. Les deux groupes d'amitié ont rappelé que l'Union européenne fait face, depuis une dizaine d'années, à une « crise migratoire », qui a atteint son paroxysme dans les années 2015-2016. Ainsi, l'Allemagne comme la France ont accueilli des migrants irréguliers fuyant

certaines régions du monde, soit parce que leur sécurité était en danger, soit pour des raisons économiques, afin d'améliorer leur qualité de vie. Les deux pays font ainsi face à de nombreux défis communs : l'augmentation importante du nombre de mineurs isolés non accompagnés, qui doivent faire l'objet d'une prise en charge adaptée ; la nécessité d'accélérer les procédures de droit d'asile ; la mise en œuvre de l'obligation de quitter le territoire en cas de non obtention de l'asile ; la mise en œuvre d'une politique d'intégration efficace, notamment par le travail et l'apprentissage de la langue. Néanmoins, les deux groupes d'amitié ont relevé certaines divergences. Tandis que l'Allemagne a longtemps adopté une approche « d'ouverture » concernant l'accueil d'immigrants, afin de combler ses besoins en main-d'œuvre, la France a mis en œuvre un politique plus ferme. L'acceptabilité sociale de l'accueil des immigrants semble en effet moins grande qu'en Allemagne, notamment du fait du contexte économique du pays et de son taux de chômage, plus élevé qu'en Allemagne. L'accueil des réfugiés Ukrainiens a également été évoqué. L'Allemagne a accueilli plus d'un million de réfugiés ukrainiens depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ces réfugiés, qui ont vocation à terme à retourner chez eux, devaient faire l'objet d'une prise en charge spécifique. L'incertitude quant à la fin de la guerre en Ukraine, et donc quant au retour de ces populations dans leur pays, soulève en effet des questions pratiques (ouverture de classes dédiées aux enfants ukrainiens, qui devraient pouvoir bénéficier de cours de langue ukrainienne, par exemple). Par ailleurs, en France, près de 60 % des participants aux cours d'intégration à l'attention des réfugiés sont Ukrainiens. Les débats ont mis en lumière les progrès qui restent à faire concernant la coordination des pays européens en matière d'asile et d'immigration.



Mme Anke REHLINGER, Présidente du groupe d'amitié France-Allemagne du Bundesrat, et M. Nathanael LIMINSKI, ministre pour les affaires fédérales et

européennes, Chef de la chancellerie d'État du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie

IV. La mobilité franco-allemande

Alors que la France et l'Allemagne célèbrent, en 2023, le 60^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée, les membres du groupe d'amitié ont échangé, avec leurs homologues du Bundesrat, sur l'enjeu de la mobilité franco-allemande.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle a énoncé beaucoup de projets pouvant contribuer à cette mobilité souhaitable. Toutefois, la question du financement est cruciale, notamment pour les infrastructures dont beaucoup, en Allemagne, relèvent des Länder. Il existe un fort besoin de liaisons transfrontalières. Mais, pour y répondre, il faut des financements adéquats, sinon la désillusion sera forte. En France, les collectivités territoriales n'ont pas les moyens suffisants pour assumer la construction de ces infrastructures sans le soutien de l'État et de financements européens ; ce qui justifie la mise en place de lignes ferroviaires d'intérêt européen. La volonté politique est indispensable pour promouvoir les mesures nécessaires à la mobilité, notamment pour renforcer l'apprentissage des langues. La France et l'Allemagne doivent se positionner ensemble sur la mobilité étudiante internationale afin de faire face à la concurrence de grands pays qui mènent eux-mêmes des politiques actives dans ce domaine. Il y a aussi un besoin d'expériences concrètes qui permettent de valoriser les meilleures pratiques, comme le montre le succès de l'opération sur les billets de train au profit des jeunes ou celui du programme Erasmus.

* * *

À l'issue de leur rencontre, les groupes d'amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat ont publié un communiqué de presse commun, pour un dialogue concret et efficace au service d'une coopération renforcée entre le Sénat et le Bundesrat et, plus largement, entre la France et l'Allemagne.

Ils sont convenus d'organiser leur prochaine session de travail en 2024 en France, à l'occasion de leur XXII^e rencontre.

XXI^E RENCONTRE DES GROUPES D'AMITIÉ FRANCE-ALLEMAGNE DU SÉNAT ET DU BUNDESRAT

Composition de la délégation



M. Ronan LE GLEUT
Président du groupe d'amitié
Sénateur représentant les Français
établis hors de France
(Les Républicains)



Mme Michelle GRÉAUME
Vice-présidente du groupe d'amitié
Sénatrice du Nord
(Communiste, Républicain et Citoyen)



Mme Angèle PRÉVILLE
Vice-présidente du groupe d'amitié
Sénatrice du Lot
(Socialiste, Écologiste et Républicain)



M. Serge BABARY
Président de la délégation sénatoriale
aux entreprises
Sénateur d'Indre-et-Loire
(Les Républicains)



Mme Nadine BELLUROT
Sénatrice de l'Indre
(Les Républicains – rattachée)



Mme Catherine BELRHITI
Sénatrice de la Moselle
(Les Républicains)



M. Hussein BOURGI
Sénateur de l'Hérault
(Socialiste, Écologiste et Républicain)



M. Bernard BUIS
Sénateur de la Drôme
(Rassemblement des Démocrates,
Progressistes et Indépendants)



Mme Françoise DUMONT
Sénatrice du Var
(Les Républicains)



M. Olivier RIETMANN
Sénateur de la Haute-Saône
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_.html